



Compte-rendu unitaire de l'action du 15 janvier 2015 à la DRFIP 35 « retour à la tradition orale »

Le 15 janvier 2015, à l'appel des 4 organisations syndicales, CGT, Solidaires, FO, CFDT, plus de 100 agents se sont réunis à Magenta à l'occasion de la reconvoquection du CTL « suppressions d'emplois » boycotté par les représentants du personnel. Des collègues de sites extérieurs (Saint-Malo, Tinténiac) avaient fait le déplacement pour représenter l'ensemble des services et porter leurs revendications. Après une brève intervention des organisations syndicales, ils ont décidé collectivement d'aller interpeller le directeur.

M. Cano, directeur, M. Le Dû, responsable du pôle gestion fiscale, M. Viénot responsable du pôle gestion publique, M. Mille, responsable du pôle pilotage et ressources et M. Bourdonnay, AFIPA, ont reçu les agents pendant deux heures.

également été dénoncé (par exemple pour le remplacement au standard téléphonique : on verra le moment venu, etc.).

Les agents ont ensuite pris la parole : services de direction, SIP (Rennes et St-Malo), PIAA, pensions, cellule SCP, accueil Magenta (physique et téléphonique), SIE, TCA, trésoreries extérieures. Ils ont évoqué de nombreux sujets : les conditions de travail, le manque de personnel, les conséquences sur la santé (stress permanent, fatigue nerveuse et physique), la pression hiérarchique, l'abandon des missions, la nécessité d'offrir un service public de qualité notamment aux usagers les plus fragiles, la dématérialisation dans tous les domaines qui ne fait pas disparaître le travail mais qui sert de prétexte pour supprimer les emplois...

Suite au suicide d'un collègue du CFP de L'Hay-les-Roses, ses collègues du SIE ont rédigé un communiqué faisant le lien entre ce geste et « *le manque de personnel et les conditions de travail tellement dégradées à L'HAY LES ROSES qui ont conduit notre collègue Pascal au suicide le 7 janvier* »

En préalable à l'ouverture des discussions avec la direction, les représentants des 4 OS du département ont fait observer une minute de silence afin de rendre hommage à ce collègue.

Les représentants du personnel ont lu la déclaration CGT, Solidaires, FO CFDT, qui disait

- Non aux suppressions d'emplois,
- Non à l'abandon des missions,
- Non au recul du service public.

Ensuite, ils ont interpellé le directeur quant à l'emploi, la situation des services et la dégradation continue des conditions de travail des agents. Ils lui ont demandé de dévoiler son « plan d'adaptation du réseau » déclinaison de la démarche stratégique. Quelles réponses pour l'accueil téléphonique et physique des usagers ? La responsabilité pénale du directeur lui a été rappelée quant à la santé des agents, alors que dans le même temps les moyens de la médecine de prévention sont fortement diminués (non remplacement de l'infirmière). Le mode de gestion des agents « à la petite semaine » a

Réponses du directeur :

En préalable le directeur a annoncé qu'il allait nous tenir un « *langage de vérité* ». Puis, comme d'habitude, il a renvoyé au plan national tous les sujets généraux (emploi, salaire) en insistant sur le fait qu'il s'agit de décisions parlementaires « *nous sommes dans une démocratie* ». « *Si la situation économique ne s'améliore pas, les suppressions d'emplois vont continuer* ». « *Dans le contexte récent, les créations d'emplois seront plutôt dans la police et l'armée* ». « *Il faut s'adapter pour amortir les suppressions d'emplois* ». « *L'équipe de direction est sensible à ce que vous vivez, je me déplace pour aller voir les agents* ».

Au plan local, il a déclaré :

– **Sur la situation de l'accueil Magenta** : « *c'est un malheureux concours de circonstances* ». Il va y aller prochainement pour rencontrer les agents.

Il annonce des mesures temporaires immédiates (encadrement conjoint de l'accueil par le chef du SIP ouest et le chef du SCP, retour au 1^{er} mars d'un agent détaché, maintien des 2 EDRA).

Mesures à moyen terme : réflexion en cours sur l'accueil physique grands sites (en donnant en exemple ce qui se passe à la CAF, où l'accueil se fait désormais sur rendez-vous,...), réflexion en cours sur les modalités de gestion de l'immeuble Magenta pour libérer du temps au gestionnaire actuel (qui est le chef de l'accueil), réflexion sur l'accueil téléphonique.

– **Sur l'aménagement des horaires d'ouverture des services et postes.** La DRFIP 35 consulte les agents par le biais des chefs de service sur la mise en œuvre de la circulaire DGFIP du 22/10/2014, portant sur la modification des horaires d'ouverture de l'accueil physique. Cette circulaire précise que les horaires d'ouverture des sites ne figureront plus sur tous les documents adressés aux contribuables, mais seulement sur le site impôts.gouv qui présentera les horaires de chaque service. Ces derniers pourront être modulés tout au long de l'année. Et surtout elle prévoit une réduction très importante des horaires d'ouverture (16h ou 24h hebdo). La circulaire a été reprise dans la note DRFIP du 17/12/2014, n° 83/2014.

Nous avons demandé le retrait de cette note, en rappelant que la circulaire ne faisait qu'ouvrir une possibilité aux directions locales, sans rendre obligatoire la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction des horaires. Au moment où un collègue a voulu donner lecture de la circulaire, le directeur s'y est opposé fermement, faisant état de **consignes orales** de la DGFIP !!!

L'administration fiscale, après des siècles de notes et de circulaires, fait aujourd'hui un choix extrêmement audacieux en lien, sans doute, avec la dématérialisation : le retour à la tradition orale. C'est le poète Prévert qui l'affirmait : « *Ce ne sont pas les écrits qui restent, ce sont les paroles* ». Difficile pourtant d'affirmer que l'œuvre de Prévert ait marqué le Code Général des Impôts d'une trace indélébile...

Après cette « *sortie* » du directeur, on pourrait ainsi multiplier les vannes, et cela pourrait même être drôle... s'il ne s'agissait pas de nos emplois, nos missions, nos conditions de travail, du respect de la démocratie sociale et du service public.

Personne n'aime le terme de *mépris*, mais force est de constater que le *langage de vérité* du directeur (terme utilisé par lui au début de son intervention), aboutit à un profond malaise. Ainsi, les notes DG sont volontairement contradictoires avec les consignes orales de la DG, qui sont elles-mêmes secrètes. Pourquoi ? Sans doute pour faire passer l'idée perverse de la consultation des agents, censée les impliquer dans un recul du service public parfaitement ficelé à l'avance.

En clair : l'administration demande aux agents de scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont assis !

Il a été précisé au directeur à la fin de cette séquence surréaliste qu'il ne laissait pas d'autre choix aux syndicats du département que de mettre en place un rapport de force.

Écœurés, les agents ont quitté la salle !

Citons un jeune collègue : « *les agents sont allés à la direction remontés... ils en sont ressortis en colère !* ».

Toutefois, la balle est aujourd'hui dans le camp du directeur, il peut encore revenir en arrière !

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT, pour leur part, continuent à s'en tenir à ce qui est écrit, et la circulaire DGFIP du 22 octobre 2014 prévoit qu'*à compter du 1^{er} janvier 2015, les directions départementales peuvent aménager les horaires d'ouverture des sites locaux selon un cadre rénové.*

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT s'adressent dans l'unité au directeur : « la note DRFiP du 17 décembre 2014 N° 83/2014 doit être retirée ». Un tel geste traduira une volonté d'apaisement, condition nécessaire pour renouer le dialogue social, dont on doit malheureusement faire le constat qu'il est au point mort. Il faut mettre un terme aux pseudos-consultations.

De même, elles s'adressent aux agents : refusons de rentrer dans cette discussion piégée. Nous sommes tous attachés à nos missions, nos conditions de travail et au service public, pas question de nous associer à leur démolition !

Elles vont proposer une pétition aux agents, l'organisation d'une conférence de presse et une information au public, elles mettent également en débat des propositions d'action à l'occasion du CTL qui devra être convoqué sur cette question, sans doute en mars prochain.